



BROSSERIE D'AQUITAINE

De nouvelles normes EN ISO 20345 et EN ISO 20347 gèrent aujourd'hui la certification des chaussures de sécurité et de travail. Il faut toutefois savoir, que des produits certifiés selon les anciennes normes EN345 et EN347 sont toujours valables sur le marché européen. En effet, une attestation d'examen de type CE n'a pas de limite de validité. Ainsi, un produit certifié il y a 10 ans par exemple peut toujours être mis sur le marché dans la mesure où ce produit est identique et que le marquage n'a pas été modifié.

**EN ISO 20344** : Définition des exigences générales et méthodes d'essais des chaussures de sécurité, des chaussures de protection et des chaussures de travail à usage professionnel. Cette norme ne peut être utilisées que conjointement avec les normes EN ISO 20345 et EN ISO 20347, qui précisent les exigences des chaussures en fonction des niveaux de risques spécifiques.

**EN ISO 20345** : Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel. Cette norme définit, en référence à la norme EN ISO 20344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usage professionnel. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau équivalent à 200 Joules.

**EN ISO 20347** : Spécifications des chaussures de travail à usage professionnel. Ces chaussures sont différentes des chaussures de sécurité par le fait qu'elles n'ont pas d'embouts de protection contre les chocs et l'écrasement.

EN ISO 20345	EN ISO 20347
<b>Tous matériaux</b> SB = propriétés fondamentales (coquille de protection 200J)	
<b>Tous matériaux sauf polymères naturels ou synthétiques</b> S1 = SB + arrière fermé + propriétés antistatiques + absorption d'énergie du talon S2 = S1 + imperméabilité à l'eau S3 = S2 + semelle antiperforation + semelles à crampons	<b>Tous matériaux sauf polymères naturels ou synthétiques</b> O1 = propriétés fondamentales plus + arrière fermé + résistance à la semelle aux hydrocarbures + propriétés antistatiques + absorption d'énergie du talon O2 = O1 + imperméabilité à l'eau O3 = O2 + semelle antiperforation + semelles à crampons
Polymères naturels et synthétiques S4 = SB + propriétés antistatiques + semelles à crampons S5 = S4 + semelle antiperforation + semelle à crampons	Polymères naturels et synthétiques O4 = propriétés fondamentales + propriétés antistatiques + absorption d'énergie du talon O5 = O4 + semelle antiperforation + semelle à crampons
<b>PROTECTIONS SUPPLÉMENTAIRES</b> P > résistance de la semelle à la perforation (1100 Newton) E > Absorption d'énergie par le talon (20 Joules) CI > Semelle isolante contre le froid A > Antistatique (entre 100 Kø à 1000 Kø)	

	Embout acier		Semelle résistante aux huiles et hydrocarbures
	Chaussure antistatique		Dessus imperméable
	Semelle acier antiperforation		Dessus antitranspirant
	Absorption d'énergie dans le talon		Isolation contre le froid
	Semelle antidérapante		

**CHAUSSURES ANTISTATIQUES** > Il convient d'utiliser des chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de minimiser l'accumulation d'électricité statique, par la dissipation des charges électriques, évitant ainsi le risque d'inflammation de vapeurs ou substances inflammables, et permettre une protection relative si un risque de choc électrique d'un appareil électrique ou d'un élément sous tension n'a pas été complètement éliminé. Il faut savoir cependant que les chaussures antistatiques ne peuvent garantir une protection adéquate contre les chocs électriques car elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol.